

**Comité-conseil
sur les programmes
d'études**

Québec 

Rapport d'activités 2006-2007

Octobre 2007

Mot du président

L'année 2006-2007 a constitué sans aucun doute une année cruciale pour le Comité-conseil sur les programmes d'études. Après avoir effectué la transition entre la Commission des programmes d'études et le Comité-conseil, l'organisme a su relever de multiples défis, comme en témoigne l'ampleur des travaux accomplis. En effet, quatre avis ont été publiés. Trois, qui ont été demandés par le ministre, concernaient l'approbation de programmes d'études et le quatrième, sous le volet « adaptation continue », était le fruit de notre propre initiative. C'est une feuille de route dont notre organisme peut être fier.

En acceptant d'ajouter deux réunions extraordinaires à un calendrier déjà chargé, les membres ont fait preuve d'un engagement qui mérite d'être signalé. J'aimerais également saluer le professionnalisme de l'équipe de la permanence, qui a soutenu un rythme de travail accéléré avec un effectif réduit.

L'année prochaine sera marquée par l'achèvement des travaux sur la refonte des programmes d'études selon une approche par compétences. Par ailleurs, l'une des tâches importantes pour l'évolution du curriculum, qui a été évoquée dans l'énoncé de politique éducative *L'école, tout un programme*, sera la mise en place d'un mécanisme permettant d'assurer son adaptation continue. L'un des volets de la mission du Comité-conseil concerne précisément l'adaptation continue des programmes d'études. Or, à l'intérieur de ce volet, il a déjà effectué plusieurs

travaux dont la définition du mandat d'adaptation continue et la préparation d'avis. Le Comité-conseil entend poursuivre sa réflexion et son action dans le sens qui a été exprimé dans les documents fondateurs de la rénovation du curriculum.

Au fil du travail accompli au cours des dix dernières années sur la rénovation du curriculum, l'organisme a en effet développé une expertise reconnue, et ce, pour le bénéfice des élèves du Québec.

Table des matières

Chapitre 1	La composition et la tenue des réunions du Comité-conseil sur les programmes d'études	1
1.1	La composition du Comité-conseil	1
1.2	La tenue des réunions.....	1
Chapitre 2	Les avis du Comité-conseil sur les programmes d'études	3
2.1	Les avis relatifs à l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise.....	3
2.2	L'avis relatif à l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise	5
Chapitre 3	Les autres travaux du Comité-conseil sur les programmes d'études	7
3.1	La veille sur le curriculum et le Programme de formation de l'école québécoise.....	7
3.2	L'achèvement des travaux pour la création du Comité-conseil sur les programmes d'études	7
3.3	Les suites données à des avis relatifs au Programme de formation de l'école québécoise du deuxième cycle du secondaire.....	8
3.4	Les travaux préliminaires à des avis	9
3.5	Le déménagement des bureaux du Comité-conseil	10
Chapitre 4	Les relations du Comité-conseil sur les programmes d'études avec les partenaires et la communauté éducative	11
4.1	Une mission de l'Azerbaïdjan.....	11
4.2	Le site Internet	11
Chapitre 5	Les travaux prévus pour 2007-2008	12
5.1	L'approbation du Programme de formation de l'école québécoise	12
5.2	L'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise : un mécanisme à élaborer et à mettre en place.....	12
Annexe A	La mission et la composition du Comité-conseil sur les programmes d'études	14
Annexe B	Les membres et le personnel du Comité-conseil sur les programmes d'études	15
Annexe C	Le code d'éthique et de déontologie du Comité-conseil sur les programmes d'études	17

Chapitre 1 La composition et la tenue des réunions du Comité-conseil sur les programmes d'études

Le Comité-conseil sur les programmes d'études présente son deuxième rapport d'activités, conformément aux règles régissant les comités ministériels. Le présent rapport fait état des activités de l'organisme entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2007.

1.1 La composition du Comité-conseil

Le Comité-conseil est composé de onze membres nommés par décision ministérielle, y compris le président. Leur mandat est d'une durée de deux ans et il peut être renouvelé à deux reprises pour une période maximale de six ans.

Au cours de l'année, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier, a confirmé la nomination du président et des membres qui étaient en poste lors de l'abolition de la Commission des programmes d'études, assurant la transition entre celle-ci et le Comité-conseil sur les programmes d'études¹. Ainsi, M^{mes} Anne Beaulieu et Édith Roussel ont vu leur mandat renouvelé pour un an, jusqu'en 2007, alors que MM. Richard Harris et Jean Bissonnette, M^{mes} Brigitte Fecteau et Liliane Yiptong de même que le président, M. Pierre-Yves Béland, ont été confirmés dans leur fonction pour un mandat de deux ans se terminant en juin 2008. Par ailleurs, deux membres ont été nommés après la création du Comité-

conseil, soit M. François Bibeau, représentant de l'enseignement collégial, et M^{me} Julie Filion, représentante de l'enseignement secondaire.

Deux nouveaux membres ont également été nommés pour remplacer des membres sortants. En septembre 2006, M. Philippe R. Richard, professeur de didactique des mathématiques à l'Université de Montréal, a comblé un siège vacant réservé à l'enseignement universitaire. La seconde nomination a été celle de M^{me} Linda Leclerc, en novembre 2006, pour assumer la fonction réservée à un membre du personnel professionnel d'une commission scolaire.

Par ailleurs, quatre membres ont quitté leur fonction au cours de l'année. M. Mario Moisan, représentant du personnel professionnel, a terminé son dernier mandat en septembre 2006 et M. Philippe R. Richard a démissionné en avril 2007, au cours de sa première année en exercice. Quant à M^{mes} Anne Beaulieu, représentante des parents d'élèves, et Liliane Yiptong, représentante du personnel enseignant au secteur anglophone, elles ont exprimé leur intention de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat qui a pris fin en juin 2007.

1.2 La tenue des réunions

Au cours de l'année, l'organisme a convié ses membres à dix réunions ordinaires, et deux réunions extraordinaires ont été tenues par voie de conférences téléphoniques. Au total, vingt jours et demi ont été affectés à la tenue des réunions.

¹ En décembre 2005, le gouvernement abolissait la Commission des programmes d'études. Dans une lettre datée du 18 mai 2006, le ministre Jean-Marc Fournier annonçait la création du Comité-conseil sur les programmes d'études, avec la même composition que celle de la Commission.

Mis à part celle de juin, toutes les réunions ont été consacrées à la préparation des quatre avis ministériels produits au cours de l'année. Outre ces travaux, le Comité-conseil s'est livré à certaines tâches en prévision de l'élaboration d'avis qui pourraient lui être demandés au cours de l'année 2007-2008.

Cinq comités externes ont par ailleurs été constitués pour l'analyse de programmes d'études reliés au mandat d'approbation du Programme de formation de l'école québécoise. Le Comité-conseil a également eu recours à deux groupes de discussion dans le cadre d'une consultation pour l'élaboration d'un avis relatif au mandat d'adaptation continue des programmes d'études. Plusieurs membres ont présidé ces rencontres qui ont totalisé sept jours.

Un code d'éthique et de déontologie

Lors de la réunion de septembre, le Comité-conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie, une mise à jour de celui qu'avait adopté la Commission des programmes d'études. De plus, conformément aux balises régissant la divulgation des liens des membres avec d'autres organismes, il a été convenu que tous les membres en poste ainsi que tous les nouveaux membres se verront dans l'obligation de remplir un formulaire de déclaration d'intérêts.

Aucun manquement aux règles d'éthique n'a été signalé au cours de l'année.

Chapitre 2 Les avis du Comité-conseil sur les programmes d'études

Au cours de l'année, quatre avis ont été transmis au ministre en poste par le Comité-conseil, dans le cadre de sa mission. De ces avis, trois se rapportaient au volet relatif à l'approbation des programmes d'études et le quatrième était lié à l'adaptation continue des programmes d'études.

Le Comité-conseil n'ayant pas encore obtenu les autorisations requises pour leur diffusion, leur contenu ne peut pas être divulgué dans ce rapport. Sitôt ces autorisations obtenues, les avis seront publiés et placés sur son site Internet, pour le bénéfice des milieux de l'éducation. Le présent chapitre résume toutefois les principales étapes de leur élaboration.

2.1 Les avis relatifs à l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise

Histoire et éducation à la citoyenneté, enseignement secondaire, deuxième cycle

Le 15 juin 2006, le Comité-conseil recevait une demande du ministre Jean-Marc Fournier pour l'élaboration d'un avis sur une nouvelle version du programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*, pour le deuxième cycle du secondaire. Cet avis a été transmis au ministre le 20 août 2006, comme il le souhaitait. Il faut rappeler qu'une première version du programme avait fait l'objet d'un examen de la Commission en 2006². Réagissant aux

commentaires provenant de différents milieux, le ministre a exigé l'élaboration d'une nouvelle version du programme, qui a ensuite été soumise à l'examen du Comité-conseil.

La démarche d'examen et la consultation

S'agissant d'un programme remanié à partir d'une version antérieure qui avait été examinée par la Commission des programmes d'études, le Comité-conseil a opté pour une démarche d'examen complémentaire. L'analyse a tenu compte des assises du programme et a porté essentiellement sur les ajustements qui y ont été apportés.

Lors de sa réunion du mois de juin 2006, le Comité-conseil s'est livré à une première analyse du programme, ciblant des questions à l'intention des experts. Pour l'étape de la consultation, le Comité-conseil a privilégié un comité restreint de quatre experts ayant participé à la précédente consultation. Le processus de consultation a été pris en charge par le président et deux membres du Comité-conseil qui, à l'issue de la rencontre du comité, ont dégagé des arguments afin d'orienter une première écriture de l'avis. Une réunion extraordinaire du Comité-conseil a eu lieu au cours de l'été pour permettre aux membres d'approfondir l'analyse du programme, d'ajuster le projet d'avis, de formuler une recommandation et de procéder à son adoption.

Éthique et culture religieuse, enseignement primaire et secondaire

Le 6 octobre 2006 le ministre Jean-Marc Fournier adressait une deuxième demande d'avis au Comité-conseil relativement au programme *Éthique et*

² COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1)*, Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2006, p. 29 à 31.

culture religieuse, pour l'enseignement primaire et secondaire. Cet avis lui a été transmis le 10 janvier 2007.

Ce programme avait une caractéristique particulière : il couvrait tous les cycles du primaire et du secondaire, contrairement aux autres programmes habituellement élaborés par cycle. Auparavant, la Commission des programmes d'études avait examiné deux versions du programme pour le deuxième cycle du secondaire, dont l'une avait fait l'objet d'un avis³.

La démarche d'examen et la consultation

S'appuyant sur les acquis de la Commission concernant ce programme, le Comité-conseil a entrepris des travaux préliminaires afin de s'imprégner de ses fondements disciplinaires et de mieux connaître les éléments de contexte pouvant être utiles à son examen. Les travaux se sont déroulés durant quatre mois, incluant l'étape préliminaire du mois de septembre qui a précédé la réception de la requête du ministre. Par la suite, le Comité-conseil s'est livré à une première analyse du programme, ce qui lui a permis de dégager des questions spécifiques à soumettre aux expertes et aux experts lors de la consultation prévue. À cette étape, deux comités d'expertes et d'experts ont été formés, l'un pour le primaire, l'autre pour le secondaire. Les résultats de cette consultation ont permis au Comité-conseil d'approfondir son analyse et de dégager des pistes d'écriture pour l'avis. À l'issue de la démarche, le Comité-conseil a peaufiné le texte de l'avis et

³ COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du *Programme d'éthique et culture religieuse, 2^e cycle du secondaire (version pour expérimentation)*, Québec, ministère de l'Éducation, mars 2002, 19 p.

élaboré une recommandation avant de procéder à son adoption.

Science et environnement, Science et technologie de l'environnement et Exploration de la formation professionnelle, enseignement secondaire, deuxième cycle

Un troisième avis, relatif à l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise, a été présenté à la ministre Michelle Courchesne le 29 mai 2007. Il avait pour objet de nouveaux programmes optionnels s'adressant aux élèves de la formation générale et de la formation générale appliquée du deuxième cycle du secondaire.

Trois programmes ont été transmis au Comité-conseil, au cours du mois de mars, soit *Science et environnement, Science et technologie de l'environnement* et *Exploration de la formation professionnelle*. Pour parvenir à compléter sa démarche d'examen dans ce court délai, le Comité-conseil a dû ajouter une réunion extraordinaire à son calendrier.

La démarche d'examen et la consultation

Soucieux d'assurer une cohérence et une continuité par rapport au Programme de formation de l'école québécoise du deuxième cycle du secondaire, le Comité-conseil s'est appuyé sur ses précédents avis concernant ce cycle (phases 1 et 2)⁴. À la première étape de

⁴ COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1)*, Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2006, 59 p. et COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 2)*, Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur

la démarche, une appropriation des programmes a permis d'identifier certains problèmes particuliers à soumettre à la consultation.

Pour la consultation, le Comité-conseil s'est associé deux comités d'expertes et d'experts, l'un pour les programmes *Science et environnement* et *Science et technologie de l'environnement*, l'autre pour le programme *Exploration de la formation professionnelle*. Parmi les personnes choisies pour faire partie de ces comités, plusieurs avaient déjà participé aux consultations effectuées pour les avis précédents relatifs à ce cycle, soit pour les programmes *Science et environnement* et *Science et technologie de l'environnement*, soit pour le *Projet personnel d'orientation*. Ce dernier programme offre en effet des similitudes avec le programme *Exploration de la formation professionnelle*.

À l'étape suivante, les résultats de la consultation ont servi à orienter la réflexion du Comité-conseil sur les forces et les faiblesses des programmes et à dégager des pistes de solution. Un projet d'avis a ensuite été élaboré, puis présenté aux membres pour la dernière étape de la démarche, celle-ci ayant permis d'améliorer l'écriture de l'avis, de formuler des recommandations et de procéder à son adoption.

l'approbation du *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2006, 48 p.

2.2 L'avis relatif à l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise

Le renouvellement de la pratique enseignante relié à la mise en œuvre du Programme de formation de l'école québécoise

Au cours de la présente année, le Comité-conseil a poursuivi et achevé des travaux qui avaient débuté l'année précédente pour la production d'un avis concernant le volet de sa mission relatif à l'adaptation continue des programmes d'études. Cet avis a été transmis à la ministre Michelle Courchesne au mois d'avril 2007. Issu de la veille exercée par le Comité-conseil sur l'implantation du nouveau pédagogique, cet avis traite de certains problèmes liés à l'évolution de la pratique enseignante. Cette réflexion avait pour but de proposer certains ajustements au Programme de formation de l'école québécoise pouvant mieux favoriser le renouvellement de la pratique enseignante.

La démarche d'examen et la consultation

Fidèle aux principes directeurs inscrits dans son cadre de référence, le Comité-conseil a poursuivi une démarche rigoureuse, constructive, transparente et enracinée dans les milieux de l'éducation⁵. En premier lieu, le Comité-conseil a cerné certains problèmes du point de vue de la pratique enseignante reliés à la mise en œuvre du Programme de formation. S'appuyant sur les résultats d'un sondage effectué au

⁵ COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Cadre de référence pour l'examen et l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise*, 2005, [En ligne], [www.ccpe.gouv.qc.ca/examen.htm] (18 septembre 2007).

primaire à la demande de la *Table de pilotage du renouveau pédagogique*, le Comité-conseil a ensuite validé sa problématique au moyen d'une consultation⁶. Dans un premier temps, une table ronde, composée de personnes-ressources accompagnant le personnel enseignant dans son appropriation du renouveau pédagogique, a été organisée. Cette contribution a permis au Comité-conseil de valider la problématique et d'approfondir sa réflexion. Par la suite, deux groupes de discussion formés d'enseignantes et d'enseignants ont été constitués, l'un pour le primaire, l'autre pour le secondaire. Une analyse approfondie a enfin permis de déterminer des améliorations possibles à apporter au texte du Programme de formation.

⁶ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Bilan de l'application du Programme de formation de l'école québécoise – Enseignement primaire*, rapport final de la Table de pilotage du renouveau pédagogique, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, décembre 2006, 158 p.

Chapitre 3 Les autres travaux du Comité-conseil sur les programmes d'études

En dehors des avis ministériels, le Comité-conseil a poursuivi d'autres travaux reliés à ses mandats. Une veille permanente sur le curriculum a été maintenue, conformément à sa mission d'adaptation continue des programmes. Au cours de l'année, la transition entre la Commission des programmes d'études et le Comité-conseil sur les programmes d'études a été achevée. Différents travaux sur des avis publiés ont par ailleurs été effectués de même que certaines étapes préliminaires pour des avis anticipés en 2007-2008. Enfin, les bureaux de l'organisme ont été déménagés au cours de l'automne.

3.1 La veille sur le curriculum et le Programme de formation de l'école québécoise

L'une des missions du Comité-conseil consiste à conseiller le ministre sur l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise. Dans cette optique, il doit entretenir une réflexion permanente sur le curriculum au moyen d'une veille. À chacune des réunions ordinaires tenues au cours de l'année a figuré une revue de presse comportant aussi les communiqués ministériels, certains résultats de recherche ainsi que les renseignements pertinents tirés de la veille ministérielle. De plus, les travaux du Ministère sur le curriculum ainsi que ceux de la Table de pilotage sur le nouveau pédagogique ont été suivis par le Comité-conseil.

Comme contribution à cette veille, plusieurs rencontres et colloques auxquels ont assisté les membres de la permanence ont donné lieu à un compte rendu lors des réunions du Comité-conseil, soit le colloque annuel de

l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ), intitulé *L'environnement éducatif renouvelé*, qui s'est tenu les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre, puis le colloque organisé par l'Observatoire des réformes en éducation (ORÉ), les 26 et 27 avril 2007, ayant pour titre *Logique de compétences et développement curriculaire : débats, perspectives et alternative pour les systèmes éducatifs*.

Parmi les rencontres qui ont été organisées par le Ministère pour le milieu de l'éducation et auxquelles ont assisté les membres de la permanence figurent : le colloque *Des services complémentaires enracinés dans le nouveau pédagogique* (13 et 14 novembre 2006), les rencontres nationales sur le nouveau pédagogique, les sessions de formation des personnes-ressources et, finalement, la première édition du Forum national en Éthique et culture religieuse (29 novembre 2006).

3.2 L'achèvement des travaux pour la création du Comité-conseil sur les programmes d'études

Faisant suite à l'abolition de la Commission des programmes d'études⁷, le président, M. Pierre-Yves Béland, et le sous-ministre adjoint au secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire,

⁷ Lors de l'abolition de la Commission, les responsabilités administratives qu'elle assumait ont été transférées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, puis confiées à un nouveau comité, le Comité-conseil sur les programmes d'études, à la suite d'une décision ministérielle.

M. Pierre Bergevin, ont dirigé la transition pour la mise en place du Comité-conseil sur les programmes d'études. Ainsi, les derniers ajustements reliés à cette transition ont été réglés en cours d'année, particulièrement l'actualisation de la mission et des modalités de fonctionnement du Comité-conseil ainsi que la mise à jour du Cadre de référence.

L'actualisation de la mission et des modalités de fonctionnement de l'organisme

Au cours d'une rencontre ayant eu lieu au début de l'été 2006, le sous-ministre adjoint, M. Pierre Bergevin, et le président, M. Pierre-Yves Béland, ont dressé un bilan des actions entreprises dans la foulée de la création de l'organisme et ont arrêté les ajustements à effectuer. Cette rencontre a été suivie d'une lettre du sous-ministre adjoint dans laquelle il entérinait la proposition visant l'actualisation de la mission de l'organisme et s'engageait à faire connaître aux membres de la Table de pilotage du renouveau pédagogique la mission et la contribution du Comité-conseil.

En ce qui concerne les mandats des membres et du président, le ministre Jean-Marc Fournier a confirmé leur renouvellement dans une lettre adressée à chacun d'eux au cours du mois de novembre.

Par ailleurs, lors de la réunion mensuelle de septembre, le Comité-conseil a procédé aux derniers ajustements à ses modalités de fonctionnement relatives à ses règles de régie interne et à son code d'éthique et de déontologie.

La révision du Cadre de référence pour l'examen et l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise

Au cours de l'année, le Comité-conseil a apporté certaines modifications à son cadre de référence pour assurer la transition et l'ajuster à sa mission actualisée. Cette dernière modification touche le volet de sa mission relatif à l'approbation des programmes d'études, qui comporte l'ajout des grandes orientations en matière d'évaluation des apprentissages.

3.3 Les suites données à des avis relatifs au Programme de formation de l'école québécoise du deuxième cycle du secondaire

La publication d'un avis sur des programmes du deuxième cycle du secondaire (phase 2)

Ayant obtenu l'accord ministériel, le Comité-conseil a procédé à la publication de l'avis *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 2)*⁸. Cet avis se rapporte aux programmes suivants : *Applications technologiques et scientifiques, Projet personnel d'orientation*, les programmes optionnels en art dramatique, arts plastiques, danse et musique, et *Espagnol, langue tierce*.

Tiré à 4000 exemplaires, ce document a été expédié aux personnes-clés dans les commissions scolaires et les écoles secondaires privées et publiques ainsi qu'aux organismes concernés. De plus, il

⁸ COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 2)*, Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2006, 48 p.

a été déposé sur le site Internet du Comité-conseil.

L'élaboration de synthèses des avis en français et en anglais

Afin de mieux faire connaître les travaux du Comité-conseil et de faciliter la consultation de ses publications, des synthèses des avis sur les programmes du deuxième cycle du secondaire (phases 1 et 2), en français et en anglais, ont été déposées sur le site Internet. Une version anglaise de la synthèse de l'avis *Pour un élève citoyen* a également été produite pour le site du Comité-conseil.

3.4 Les travaux préliminaires à des avis

Le parcours de formation axée sur l'emploi

La perspective d'une requête de la ministre sur des programmes en élaboration, exposée au point 5.1 du présent rapport, a donné lieu à des travaux préliminaires. Au cours de l'une de ses réunions, le Comité-conseil a invité des responsables de la Direction de l'adaptation scolaire du Ministère à présenter le parcours de formation axée sur l'emploi. Cette présentation a porté principalement sur l'organisation des programmes, sur le contexte d'élaboration de ceux-ci et sur la clientèle d'élèves visée.

De plus, un appel a été lancé au personnel des commissions scolaires et aux universités, afin de constituer une banque de personnes intéressées à participer à la consultation du Comité-conseil. Jusqu'à présent, une cinquantaine de personnes de partout au Québec ont répondu à l'appel.

Pour compléter ces travaux préliminaires, une adaptation du Cadre de référence a été effectuée. Ainsi, les outils d'examen ont été adaptés pour

mettre l'accent sur les caractéristiques particulières de la clientèle de l'adaptation scolaire. Ils ont également été révisés pour tenir compte du fait que les programmes d'études de la formation générale sont tirés de programmes déjà approuvés.

Trois outils seront requis, selon la nature des composantes étudiées : un outil d'examen conçu pour le chapitre général qui traite du parcours (chapitre 5), un outil d'examen s'adressant aux programmes de la formation générale et un troisième outil concernant les programmes de la formation pratique.

Un mécanisme de suivi et d'ajustement du Programme de formation

En vue de répondre à une demande d'avis concernant l'adaptation continue du Programme de formation, énoncée au point 5.2 du présent rapport, le Comité-conseil a jugé bon d'explorer les acquis en ce domaine. Un état de situation a été dressé en relevant ce qui concerne l'adaptation continue dans les textes des documents fondateurs de la réforme. Une rétrospective des travaux menés en adaptation continue depuis 1997, d'abord par la Commission des programmes d'études et ensuite par le Comité-conseil, a aussi été réalisée. Le mandat défini par la Commission, qui est présenté dans le Cadre de référence, figure également comme une pièce importante de l'état de situation. Il comprend en outre une recherche menée par l'Observatoire de l'administration publique⁹ sur les mécanismes

⁹ L'OBSERVATOIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ENAP), *Mécanismes d'évaluation des réformes scolaires au primaire – Étude de cinq administrations publiques (Alberta, Belgique, Nouvelle-Zélande, Ontario et Suisse)*, 2006, 262 p.

d'évaluation des réformes scolaires au primaire. Enfin, les récents travaux du Ministère pouvant s'appliquer à l'adaptation continue ont aussi été pris en considération.

3.5 Le déménagement des bureaux du Comité-conseil

Le 26 octobre 2006, le Comité-conseil emménageait dans ses nouveaux locaux situés au 200, chemin Sainte-Foy, bureau 4.41, à Québec. Depuis la création, en 1997, de la Commission des programmes d'études, les bureaux étaient situés dans l'édifice Hector-Fabre, au 525, boulevard René-Lévesque, bureau 1.85, à Québec.

L'aménagement des nouveaux locaux a été effectué de manière à répondre adéquatement aux besoins de l'organisme. De plus, les bureaux du Comité-conseil étant logés à une adresse différente de celle de l'équipe responsable de la rédaction des programmes au Ministère, la discrétion nécessaire à l'organisme dans l'exercice de sa mission est maintenue.

Tel qu'il a été convenu, les archives et les dossiers de la Commission des programmes d'études ont été transférés au Comité-conseil.

Chapitre 4 Les relations du Comité-conseil sur les programmes d'études avec les partenaires et la communauté éducative

4.1 Une mission de l'Azerbaïdjan

Le 25 avril 2007, une délégation composée d'une dizaine de hauts fonctionnaires du monde de l'éducation de l'Azerbaïdjan a été reçue, au nom du Comité-Conseil, par l'un de ses membres, M^{me} Anne Beaulieu. Au cours de cette rencontre d'une demi-journée, les membres de la délégation ont abordé plusieurs aspects particuliers du renouveau pédagogique en cours.

4.2 Le site Internet

Afin d'assurer la transparence de ses travaux et d'établir un canal de communication avec le monde de l'éducation, d'ici et d'ailleurs, le Comité-conseil alimente et met à jour un site Internet, dont l'adresse est la suivante : www.ccpe.gouv.qc.ca. Outre qu'il présente un portrait de l'organisme et de son mandat, le site permet d'accéder à toutes les publications ainsi qu'aux documents servant d'appui au processus d'examen des programmes.

Chapitre 5 Les travaux prévus pour 2007-2008

Au cours de la prochaine année, le Comité-conseil s'engagera dans la phase ultime de l'approbation des programmes en analysant les derniers programmes d'études des parcours de formation générale et de formation générale appliquée. Les programmes du parcours de formation axée sur l'emploi feront également l'objet d'un avis à la ministre. Au chapitre de l'adaptation continue, le Comité-conseil pourrait recevoir une demande d'avis dans le courant de l'année.

5.1 L'approbation du Programme de formation de l'école québécoise

Les parcours de formation générale et de formation générale appliquée

Conformément au calendrier d'implantation établi par le Ministère, le Comité-conseil s'attend à effectuer l'examen des derniers programmes d'études du deuxième cycle du secondaire, complétant ainsi son mandat relatif au Programme de formation de l'école québécoise pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire. Cette dernière étape devrait comprendre deux programmes obligatoires, *Projet intégrateur* et *Monde contemporain*, et trois programmes optionnels, c'est-à-dire deux en sciences ainsi que *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*. Une dernière tranche du programme *Français, langue d'enseignement*, soit la partie relative à la 5^e secondaire, s'ajouterait à ces travaux.

Le parcours de formation axée sur l'emploi

Poursuivant les travaux préliminaires évoqués au point 3.3 du présent rapport,

le Comité-conseil prévoit s'engager dès l'automne 2007 dans une démarche d'examen et en amorcer la première étape, soit l'appropriation des programmes. Les étapes suivantes devraient comporter une consultation externe et s'achever par l'élaboration d'un avis à la ministre au cours de l'automne.

5.2 L'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise : un mécanisme à élaborer et à mettre en place

L'une des mesures découlant du plan de mise en œuvre de la dernière recommandation du *Rapport final de la Table de pilotage du renouvellement pédagogique*¹⁰ s'inscrit dans le droit fil du volet de la mission du Comité-conseil relatif à l'adaptation continue des programmes d'études. Il se lit comme suit :

« L'ensemble des recommandations du présent rapport devrait faire l'objet d'ajustements continus afin de prendre en compte l'évolution de la mise en œuvre du renouvellement pédagogique. De plus, un mécanisme de suivi et d'ajustement du Programme de formation serait souhaitable. Un avis relatif à la nature et à la mise en place d'un tel mécanisme est demandé au Comité-conseil sur les programmes d'études. »

¹⁰ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Renouvellement pédagogique. Rapport final de la Table de pilotage du renouvellement pédagogique*, Québec, 2006, [En ligne], www.mels.gouv.qc.ca/renouvellement/index.asp?page=rappport_final [20 août 2007].

Mise en avant dans *Réaffirmer l'école* et confirmée dans l'énoncé de politique éducative *L'école, tout un programme*, l'idée d'instituer une réflexion permanente sur l'évolution du curriculum et de confier cette responsabilité à un organisme indépendant composé d'*experts généralistes* venant de différents milieux de l'éducation pourrait ainsi prendre forme.

Annexe A

La mission et la composition du Comité-conseil sur les programmes d'études

La mission du Comité-conseil

Le Comité-conseil a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative aux programmes d'études qu'il établit en application de l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique.

Dans l'exercice de sa mission, le Comité-conseil fait au ministre des recommandations sur :

- l'approbation des programmes d'études et les orientations générales relatives à l'évaluation des apprentissages;
- l'adaptation continue des programmes d'études.

Le Comité-conseil doit donner son avis au ministre sur toute question que ce dernier lui soumet relativement aux programmes d'études.

Le Comité-conseil peut porter à l'attention du ministre toute question relative aux programmes d'études. Il peut aussi recevoir des observations d'individus ou de groupes sur toute question relative à ces programmes.

Pour l'exercice de ses attributions, le Comité-conseil peut :

- solliciter des observations d'individus ou de groupes sur toute question relative aux programmes d'études;
- former des comités consultatifs et déterminer leurs attributions ainsi que leurs règles de fonctionnement;
- s'adjoindre des expertes et des experts.

La composition du Comité-conseil

Le Comité-conseil est composé de onze membres, dont le président, nommés par le ministre. Au moins deux de ces membres sont représentatifs du milieu de l'enseignement en anglais :

- cinq membres sont représentatifs des enseignantes et des enseignants du primaire et du secondaire;
- un membre est représentatif du personnel professionnel;
- un membre est représentatif du personnel-cadre ou occupe la fonction de directrice générale ou de directeur général d'une commission scolaire;
- un membre est représentatif du milieu de l'enseignement collégial;
- deux membres sont représentatifs du milieu de l'enseignement universitaire;
- un membre est représentatif des parents d'élèves fréquentant une école primaire ou secondaire.

Annexe B

Les membres et le personnel du Comité-conseil sur les programmes d'études

Le président

PIERRE-YVES BÉLAND, directeur général adjoint
Commission scolaire De La Jonquière

Les membres

Enseignement primaire

ÉDITH ROUSSEL, enseignante au primaire
Commission scolaire René-Lévesque

LILIANE YIPTONG, enseignante au primaire
Commission scolaire English-Montréal

Enseignement secondaire

JEAN BISSONNETTE, enseignant au secondaire, domaine de l'univers social
Commission scolaire des Navigateurs

BRIGITTE FECTEAU, enseignante au secondaire en adaptation scolaire
Commission scolaire de Portneuf

JULIE FILION, enseignante au secondaire, domaine des langues
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Personnel professionnel de l'enseignement primaire et secondaire

LINDA LECLERC, conseillère pédagogique
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Enseignement collégial

FRANÇOIS BIBEAU, adjoint à la directrice des études
Cégep Limoilou

Enseignement universitaire

RICHARD HARRIS, professeur, département de physique
Université McGill

PHILIPPE R. RICHARD*, professeur, département de didactique des mathématiques
Université de Montréal

Parent d'élèves

* Cette personne a quitté le Comité-conseil au cours de l'année.

ANNE BEAULIEU
Commission scolaire de la Capitale

Le personnel

FRANCINE BÉLANGER, cordonnatrice

AGATHE FISET** , spécialiste en sciences de l'éducation

MARCELLE MAHEUX, agente de secrétariat

ISABELLE TREMBLAY, spécialiste en sciences de l'éducation

* Cette personne a quitté le Comité-conseil au cours de l'année.

Annexe C

Le code d'éthique et de déontologie du Comité-conseil sur les programmes d'études

Adopté par le Comité-conseil sur les programmes d'études lors de sa troisième réunion, tenue à Québec les 14 et 15 septembre 2006

AVANT-PROPOS

Le présent code reprend et adapte au Comité-conseil sur les programmes d'études les dispositions du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission du Comité-conseil, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie énoncées portent sur les devoirs et obligations de la présidente ou du président ainsi que des membres; elles les expliquent et les illustrent de façon indicative. Le présent code traite :

I- de l'objet et du champ d'application;

II- des principes d'éthique et des règles générales de déontologie (au regard des règles relatives à la déclaration des intérêts, de l'identification de situations de conflit d'intérêts et des devoirs et obligations au terme du mandat);

III- des activités politiques;

IV- du processus disciplinaire.

I- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, les membres du Comité-conseil sur les programmes d'études, y compris la présidente ou le président, sont considérés comme des

administrateurs publics. Ils sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus dans la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ainsi que les principes et les règles établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Les membres du Comité-conseil doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

II- PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

1. La présidente ou le président ainsi que les membres du Comité-conseil sont nommés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État. Leur contribution doit être faite dans le respect du droit avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

2. Les membres du Comité-conseil sont tenus à la discrétion sur ce dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre du Comité-conseil lié à un groupe d'intérêts particulier de consulter ce groupe ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le

Comité-conseil exige le respect de la confidentialité. Les avis du Comité-conseil doivent toujours demeurer confidentiels, jusqu'au moment de leur publication.

3. Les membres du Comité-conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, prendre leurs décisions en toute indépendance d'esprit.

4. Le président ou la présidente du Comité-conseil doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

5. Les membres du Comité-conseil doivent éviter de se placer dans une situation de conflit entre leur intérêt personnel et les obligations de leurs fonctions. Ils doivent dénoncer au Comité-conseil tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de les placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'ils peuvent faire valoir contre le Comité-conseil, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Sous réserve de l'article 2, s'ils sont nommés ou désignés dans un autre organisme ou une autre entreprise, ils doivent aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui les a nommés ou désignés.

6. Les membres du Comité-conseil qui ont un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et celui du Comité-conseil doivent, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt à la présidente ou au président du Comité-conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel ils ont cet intérêt.

7. Les membres du Comité-conseil ne doivent pas confondre les ressources

du Comité-conseil avec les leurs et ils ne peuvent les utiliser à leur profit ou au profit de tiers.

8. Les membres du Comité-conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre du Comité-conseil lié à un groupe d'intérêts particulier de consulter ce groupe ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Comité-conseil exige le respect de la confidentialité, comme c'est notamment le cas pour les avis relatifs aux programmes d'études.

9. Les membres du Comité-conseil ne peuvent accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

10. Les membres du Comité-conseil ne peuvent, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou pour un tiers.

11. Les membres du Comité-conseil doivent, dans la prise de leurs décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

12. Le membre du Comité-conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Comité-conseil.

13. Le membre du Comité-conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible pour le public concernant le Comité-conseil, une entreprise ou un organisme avec lequel il avait des

rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat. Il lui est également interdit, dans l'année qui suit la fin de ce mandat, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Comité-conseil est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible pour le public. Les membres du Comité-conseil qui continuent d'exercer leurs fonctions ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues au deuxième alinéa, avec le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions, et ce, dans l'année où celui-ci a quitté le Comité-conseil.

14. La présidente ou le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du Comité-conseil et, en cas de manquement, en informer l'autorité compétente identifiée au chapitre du processus disciplinaire. Dans le cas où la présidente ou le président est en cause, un membre ou des membres devraient en informer l'autorité compétente.

III- ACTIVITÉS POLITIQUES

15. La présidente ou le président ainsi que le membre qui désirent présenter leur candidature à une charge politique électorale doivent en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

16. La présidente ou le président qui veut présenter sa candidature à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.

IV- PROCESSUS DISCIPLINAIRE

17. L'autorité compétente pour agir, aux fins du présent chapitre, est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

18. Le membre du Comité-conseil à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide et dans un cas présumé de faute grave.

19. L'autorité compétente fait part au membre du Comité-conseil des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

20. Sur conclusion qu'un membre du Comité-conseil a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction. Toutefois, puisque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 18, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. Si la sanction proposée est la révocation du membre, elle ne peut être imposée que par le gouvernement puisque c'est ce dernier qui nomme les membres du Comité-conseil; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre le membre pour une période d'au plus trente jours.

21. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

22. Toute sanction imposée à la présidente, au président ou à un membre du Comité-conseil, de même que la décision de relever provisoirement cette personne de ses fonctions, doit être écrite et motivée.